

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

BURKINA FASO

CELLULE DE COORDINATION DU PASA

Unité – Progrès – Justice  
-----

**STRATEGIE DE CROISSANCE DURABLE  
DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE**  
-----

*Résumé actualisé du*  
*Plan d'Action pour la Gestion Intégrée de la Fertilité*  
*des Sols*  
*(PAGIFS)*

*juin 2000*

## 1 Contexte - Problématique

Les grandes orientations en matière d'amélioration et de maintien de la fertilité des sols ont fait l'objet d'une Stratégie Nationale de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (SNGIFS), adoptée par le Gouvernement en 1998. Le PAGIFS est le Plan d'Action détaillé pour la mise en œuvre de cette stratégie.

Le SNGIFS a identifié deux contraintes majeures qui s'opposent au développement de l'agriculture et de l'élevage, actuellement caractérisés par une très faible productivité :

- (1) la pauvreté naturelle des sols et la baisse continue de leur fertilité,
- (2) l'environnement socio-économique peu favorable à l'émergence d'une agriculture et d'un élevage productif et durable.

Ces contraintes de taille découlent :

- du faible taux d'adoption des technologies de lutte contre la dégradation des terres ;
- des difficultés d'approvisionnement en engrais minéraux dont les coûts à l'importation sont élevés du fait de l'enclavement du pays ;
- de l'utilisation souvent non rentable des intrants externes tels que les engrais minéraux.

## 2 Objectif global – Objectifs spécifiques

L'**objectif global** du Plan d'Action s'intitule : « Contribuer à assurer de manière continue la production agricole pour satisfaire les besoins des populations tout en maintenant et en améliorant la qualité de vie et de l'environnement ».

L'**objectif spécifique** : « La gestion intégrée de la fertilité des sols est assurée ».

L'approche gestion intégrée de la fertilité des sols vise **deux sous-objectifs**:

- « Les amendements des sols et les technologies complémentaires sont suffisamment promus ».  
Promotion de l'utilisation d'un paquet technologique basé sur la gestion intégrée des éléments nutritifs (provenant de différentes sources : engrais minéraux, amendements, etc.) ;
- « Le marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage est suffisamment développé ».

Etant donné que l'acquisition des amendements et des engrais minéraux requiert des moyens financiers, *une production orientée au moins partiellement vers le marché* devient une exigence. Il apparaît alors indispensable de créer un environnement socio-économique incitateur pour le développement du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage.

Dans les conditions actuelles du Burkina Faso, les *composantes essentielles du paquet technologique* sont :

- les bonnes pratiques culturales ;
- les amendements (Burkina Phosphate + Matière Organique) ;
- les engrais minéraux ;
- les cultures porteuses.

### 3 Résultats visés - Activités

Le Plan comporte deux composantes correspondant aux deux sous-objectifs retenus :

- Composante « promotion des amendements et technologies complémentaires » ;
- Composante « développement du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage ».

Ces deux composantes constituent les éléments-clés de l'intensification.

Les résultats et activités correspondant aux deux sous-objectifs sont les suivants :

□ **Sous-objectif 1 : « Les amendements des sols et les technologies complémentaires sont suffisamment promus ».**

◇ **Résultat 1** : L'exploitation des ressources agro-minérales est développée.

- **Activité 1** : Accroître des investissements dans la production des amendements agro-minéraux (Burkina Phosphate et dolomie).

Les sols du Burkina sont en grande partie carencés en phosphore. Une augmentation de la production, qui entraînera des économies d'échelle, doit se faire grâce à un partenariat solide entre l'Etat et le secteur privé.

◇ **Résultat 2** : La production de la fumure organique est accrue.

- **Activité 2** : Favoriser la transformation des déchets agro-industriels et urbains en fumure organique.

L'activité consiste à :

- Identifier et apporter un appui technique et financier aux acteurs impliqués (formation, organisation) ;
- Faciliter la réalisation de petites unités industrielles de transformation des déchets ;
- Favoriser l'investissement dans la production de la fumure organique.

- **Activité 3** : Favoriser la transformation des déchets et résidus de récolte en fumure organique en milieu rural.

Il s'agira de :

- Soutenir l'utilisation de sources d'énergie domestiques autres que les résidus de cultures ;
- Faciliter la collecte et le transport des déchets et des résidus de récoltes en vue de leur transformation ;
- Renforcer la vulgarisation des techniques de gestion de la matière organique ;
- Appuyer la lutte contre les feux de brousse.

◇ **Résultat 3** : L'utilisation combinée des amendements Burkina Phosphate et matière organique dans les paquets technologiques adaptés et rentables est accrue.

- **Activité 4** : Favoriser le développement participatif des paquets technologiques adaptés aux conditions agro-écologiques et socio-économiques.

L'activité consiste à :

- Dynamiser les instances de concertation / dialogue entre chercheurs, vulgarisateurs et producteurs ;
- Réaliser une étude sur les conditions d'utilisation d'un paquet technologique incluant l'amendement avec la dolomie ;
- Elaborer des formules d'engrais minéraux adaptés aux besoins des cultures ;
- Instituer des prix d'encouragement pour les innovations en matière de paquets technologiques ;
- Prendre en compte dans l'évaluation des chercheurs leur contribution au développement.

- **Activité 5** : Vulgariser les paquets technologiques adaptés auprès des différents groupes sociaux.

Les composantes de l'activité sont les suivantes :

- Faire percevoir le rôle des amendements et des technologies complémentaires ainsi que les avantages de leur utilisation ;
- Identifier les actions spécifiques pour les femmes et les jeunes (formation, conditions d'accès aux éléments du paquet, choix des cultures, etc.) ;
- Créer une synergie d'action entre les intervenants sur le terrain pour le financement de la vulgarisation (projets, ONG, services étatiques, OP, etc.) ;
- Favoriser l'intégration agriculture-élevage.

### **Modalités de mise en œuvre des activités se rapportant au sous-objectif 1**

Ces activités seront réalisées par les différents partenaires sur le terrain (structures étatiques, projets/ONG, producteurs, secteur privé). Pour cette première composante, un Programme Pilote (PP) a été identifié. La mise en œuvre de ce PP de 5 ans se déroulera dans une zone d'intervention prioritaire (ZIP), sélectionnée selon un certain nombre de critères définis par la recherche (acidité du sol, carence en phosphore, ...). Ces critères ont permis de déterminer les régions du Centre et du Nord-Ouest comme ZIP/PP. Le PP est axé sur la promotion du paquet technologique incluant le BP et la MO. Dans son exécution, l'implication du secteur privé est recommandée. Les résultats du suivi-évaluation permettront d'envisager l'extension du PP à d'autres régions.

- **Sous-objectif 2** : « **Le marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage est suffisamment développé** ».

- ◇ **Résultat 4** : L'accès géographique et financier des producteurs aux intrants de bonne qualité est facilité.

- **Activité 6** : Améliorer la capacité organisationnelle et technique des acteurs de la filière des intrants.

L'activité s'attachera à :

- Encourager les producteurs à s'organiser et à structurer leurs organisations ;
- Renforcer le fonctionnement des réseaux de distribution d'intrants existants et/ou en créer ;
- Organiser des forums de concertation, de perfectionnement et de formation technique des acteurs.

- **Activité 7** : Garantir la qualité des intrants.

Il s'agira de mettre en place un système efficace de contrôle de la qualité des intrants.

- **Activité 8** : Réduire les coûts des intrants agricoles et d'élevage.

Les composantes suivantes font partie de cette activité :

- Réduire voire supprimer les droits et taxes à l'importation sur les intrants ;
- Appliquer le principe de partage des coûts de recapitalisation des terres avec les amendements ;
- Sensibiliser les acteurs de la filière sur les avantages de l'intégration verticale.

- ◇ **Résultat 5** : Les prix des produits agricoles et d'élevage sont plus rémunérateurs et leur instabilité est réduite.

- **Activité 9** : Améliorer la capacité technique des OP dans la commercialisation des produits agricoles.

L'activité s'attachera à :

- Renforcer le fonctionnement des banques de céréales existantes et en créer d'autres ;
- Développer des bourses de céréales.

- Activité 10 : Développer une demande solvable pour les produits agricoles et d'élevage.

Cette activité visera à :

- Encourager la diversification des productions agricoles et d'élevage porteuses ;
- Promouvoir le développement du secteur agro-alimentaire.

- Activité 11 : Garantir la qualité des produits agricoles et d'élevage.

Cette activité interviendra pour renforcer les structures de contrôle de qualité des produits alimentaires.

- ◇ **Résultat 6** : Des systèmes efficaces d'information sur le marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage sont mis en place.

- Activité 12 : Renforcer les systèmes d'information existants sur le marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage.

Il s'agira de :

- Mener des études sur les attentes des différents acteurs en matière d'information sur le marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage ;
- Adapter les systèmes d'information existants aux besoins des utilisateurs potentiels ;
- Renforcer les activités de collecte, de gestion, d'analyse et de diffusion des informations sur le marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage ;
- Evaluer périodiquement les systèmes d'information afin de les adapter à l'évolution du marché.

#### **Modalités de mise en œuvre des activités se rapportant au sous-objectif 2**

Les activités proposées seront réalisées par les différents partenaires sur le terrain (structures étatiques, projets/ONG, producteurs, secteur privé). Au cours des deux premières années, cette composante met l'accent sur :

- Les activités d'organisation et de formation des producteurs et le renforcement et/ou la création des réseaux de distribution d'intrants dans la ZIP ;
- Des réformes économiques visant à créer un environnement plus favorable.

Il faut noter que la portée de certaines activités dépasse le cadre de la ZIP. C'est le cas des activités visant à garantir la qualité des intrants et des produits agricoles et d'élevage et à renforcer les systèmes d'information sur le marché.

Il en est de même de la mise en place d'un dépôt consignment pour la distribution du BP qui revêt une importance capitale dans la mesure où elle conditionne la réussite d'autres activités.

- ◇ **Le 7ème résultat** correspond au volet suivi-évaluation du Plan.

## **4 Structures de mise en œuvre et fonctionnement**

Le Comité de Pilotage (CP) constitue le cadre de concertation des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du PAGIFS.

Le cadre institutionnel chargé du suivi et de l'évaluation du PAGIFS est le suivant :

- Un Comité de Gestion (CG)
- Une Unité de Coordination et de Suivi du PAGIFS (UCS/PAGIFS).

Les acteurs concernés par la mise en œuvre du système de suivi-évaluation agissent de manière concertée pour la réalisation des activités prévues. L'UCS/PAGIFS assure la coordination et le suivi général.

□ **Le Comité de Gestion**

Il est chargé de suivre la mise en œuvre du PAGIFS et donc de :

- Donner des orientations générales pour la coordination et le suivi du PAGIFS ;
- Instaurer une large concertation entre les partenaires de développement dans le cadre du PAFIFS ;
- Identifier les goulots d'étranglements et de manière générale trouver les solutions appropriées aux problèmes inhérents à l'exécution du PAGIFS ;
- Examiner et approuver les programmes d'activités et les budgets des structures d'exécution du PAGIFS ;
- Examiner et approuver les rapports d'activités et les comptes de gestion de l'UCS/PAGIFS ;
- Faire des recommandations pour la réalisation des programmes et la bonne gestion des ressources.

Il est composé de représentants des Ministères de l'Agriculture, des Ressources Animales, de l'Economie et des Finances, de l'Environnement et de l'Eau, du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, de l'Energie et des Mines, du Premier Ministère, du Ministère de la Communication et de la Culture, de l'Administration Territoriale et de la Sécurité, de Projets et ONG, d'Organisations Paysannes, du secteur privé et d'Institutions Internationales.

□ **L'Unité de Coordination et de suivi du PAGIFS (UCS/PAGIFS)**

Elle assure le suivi / coordination de l'exécution du Plan par les différents partenaires.

A ce titre, elle est chargée de :

- Préparer les projets de programmes d'activités et de budget pour le CP et le CG ;
- Préparer les rapports d'activités et les comptes de gestion pour le CG ;
- Préparer et exécuter les décisions du CG ;
- Établir les protocoles d'accord avec les partenaires ;
- Suivre et coordonner l'exécution du PAGIFS ;
- Évaluer l'impact du PAGIFS.

L'UCS/PAGIFS est dirigée par un coordonnateur et comporte deux services (suivi-évaluation et administration- Finances), une cellule de contrôle interne et un secrétariat.

## **5 Financement**

Le budget du PAGIFS constitue une simple estimation, car certaines actions identifiées sont prises en compte par d'autres Plans d'Action.

Le budget total du PAGIFS est évalué à 12 799 120 FCFA, dont :

- 46% pour la composante « promotion des amendements et technologies complémentaires » ;
- 34% pour la composante « développement du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage » ;
- 20% au volet de suivi-évaluation.